TÉLÉPROCÉDURE

GUIDE D'UTILISATION 2021



SOMMAIRE

Qu'est-ce que Téléprocédure ?	1
Pourquoi Téléprocédure ?	2
Créer un compte	4
Consulter le procès-verbal	8
Déposer des observations en tant que personne poursuivie	10
Consulter le rapport établi par l'agent assermenté de l'État (DIM)	13
La clôture d'instruction	15
La décision de classement sans suite	17
La décision de tri	20
La convocation par le secrétaire du collège de l'Autorité en séance plénière	22
La décision du collège de l'Autorité	24
Consulter l'ensemble des pièces d'un dossier publiées sur Téléprocédure	26
Dernières mentions	27

1. QU'EST-CE QUE TÉLÉPROCÉDURE

Qu'est-ce que Téléprocédure ?

TÉLÉPROCÉDURE est l'outil de dématérialisation des différentes étapes de la procédure d'instruction des dossiers de manquements présumés transmis à l'**ACNUSA**, directement inspiré de Télérecours, l'outil de dématérialisation utilisé par toutes les juridictions administratives.

TÉLÉPROCÉDURE garantit l'exercice des droits de la défense.



2. POURQUOI TÉLÉPROCÉDURE

1. Sécuriser

TÉLÉPROCÉDURE sécurise les transmissions de documents et facilite le traitement des dossiers de manquements, en permettant de choisir les destinataires des communications et de paramétrer les droits des utilisateurs.

2. Simplifier

TÉLÉPROCÉDURE permet le dépôt et la consultation de l'ensemble des documents émis dans le cadre de l'instruction d'un dossier de manquement, sur un seul et même espace numérique.

3. Réduire les délais et les coûts

TÉLÉPROCÉDURE réduit les délais de communication des documents à tous les stades de la procédure, ainsi que le nombre d'impressions papiers et les frais postaux.



2. POURQUOI TÉLÉPROCÉDURE

4. Avoir une vision globale

TÉLÉPROCÉDURE regroupe tous les documents constituant les dossiers de manquements présumés concernant une même personne : procès-verbal, observations, rapport d'instruction, actes de l'instruction, convocation, décision du collège, ainsi que tous les accusés de notification, de dépôt et de lecture associés.

5. Faciliter la réactivité

TÉLÉPROCÉDURE facilite le retour d'expérience : la personne poursuivie pourra mettre en place des mesures correctives plus rapidement.



Étape N°1 :

La personne morale poursuivie par l'administration de l'aviation civile communique à l'**ACNUSA** le nom de la personne physique qui constituera le point d'entrée pour mettre en place l'outil **TÉLÉPROCÉDURE** ; cette personne sera la « personne contact ».

Étape N°2 :

 La « personne contact » reçoit par e-mail un login et un mot de passe provisoire à usage unique pour l'activation de son compte.





 La « personne contact » se rend sur teleprocedure.acnusa.fr et renseigne le login et le mot de passe provisoire reçus par e-mail.

RÉPUBLIQUE FRANCAISE Libers Egaint Francenisi	
Connexion Téléprocédure	
Adresse email	
1	
Mot de passe	
Connexion	
ot de passe oublié ?	

• Une fois l'activation du compte notifiée, la « personne contact » personnalise son mot de passe.

C	hangement du mot de passe
Par mes	ure de sécurité, le mot de passe qui vous a él
	fourni n'est que temporaire.
Voi	us devez à présent en définir un nouveau.
Votre mot de chilfre Confirmati	e pesse doit contenir eu mains 8 ceretères, une mejuscule et un ion



Étape N°3 :

 La « personne contact » se rend sur l'outil
 TÉLÉPROCÉDURE (teleprocedure.acnusa.fr), visualise la page d'accueil de son compte et clique sur « utilisateurs ».

ACNUSA Accuell Dossier	s Utilisateurs
Bienvenue sur votre espace	e Téléprocédure
Dossier	Document
	Aucune notification de document non lus pour le mom

• La « personne contact » crée un compte utilisateur pour chacune des personnes ayant à connaître et/ou à travailler sur les dossiers de manquements présumés.

	Accueil	Dossiers	Utilisateurs		,	Air Amel Décon	nexion
omptes						Ajouter un com	pte
Utilisateur ++ Utilisateur		Email +- Email	•	Dernière connexion ++ v jj / mm / asaa	Röle ++ Sélectionnez un état *	Suppr.	
ACNUSA	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE						

La « personne contact » attribue aux utilisateurs :

- Les droits « administrateurs » : les administrateurs ont accès à tous les dossiers de l'entité, peuvent créer des comptes et les supprimer (la « personne contact » a ellemême les droits « administrateurs »).
- Les droits « contributeurs » : les contributeurs ont accès aux seuls dossiers qui leur ont été attribués.

Création d'un compte		uel Dossiers	Utilisateurs		Air Amel	Déconnexi
Prénom Nom	Création d'un comp	te				
Froal Role Sélectionner	Prénom			Nom		
Valider	F mail			Sélectionner		~
				Valider		

4. LE PROCÈS VERBAL

 Le procès-verbal, établi et notifié aux personnes poursuivies par l'agent assermenté de l'État, ainsi que sa lettre de notification à la compagnie sont rendus disponibles sur l'outil TÉLÉPROCÉDURE

Bienvenue sur votre espace Téléprocédure Bienvenue sur votre espace Téléprocédure Bienvenue sur votre espace Téléprocédure Les notifications à consulter Bien definit + Bien definit + 1000CDC.tobe Peode Write(PN) 10/10/2002 li 202					
Bienvenue sur votre espace Téléprocédure Les notifications à consulter Pessirr Puoment: Destirr Pessive Verlai (PV) 1000000000000000000000000000000000000	_ Accueil Dossiers Utilisateurs			Air Amel	Déconnexion
Dessiler Dessilest Dets die die die pot ++ 1000CDC1000 Procisie Verbal (PV) 13/10/2100 ± 19:22	Bienvenue sur votre espace Téléprocédure Les notifications à consulter				
1001CCC1000 Peocle Verbal (Pt) 13/10/2220 i 1922	Dessier	Document		Date de dépot ++	
	1003CDG1000	Procès-Verbal (PV)		13/10/2020 à 19:22	

 Un utilisateur clique sur « télécharger le document ». Tous les autres utilisateurs habilités de la personne morale poursuivie reçoivent un mail d'accusé de lecture.





4. LE PROCÈS VERBAL

 La lecture du procès verbal et de la lettre de notification est enregistrée comme « avis de lecture » par l'outil. L'accusé de lecture est accessible sur l'outil TÉLÉPROCÉDURE.

Dossier 1804CDG2021						
Déposer une observation	Document	Date de mise en ligne	Date de lecture			
Seuls les documents au format PDF sont acceptés par Téléprocédure	Procès-Verbal (PV) S Télécharger le document S Télécharger l'avis de lecture	19/04/2021 è 00:00	18/04/2021 è 22:03			
E Sélectionner un PDF La notification des poursuites est opérée par les agents assermentés de l'Etat, l'Acnusa en a reçue copie et vous les met à disposition pou que vous puissiez déposer vos observations dans un délai d'un mois						

 La consultation du document entraîne la disparition de sa mention sur la page d'accueil. Il devient accessible sur la page « Dossiers » en cliquant sur le dossier concerné.

ACNUSA	Accueil	Dossiers	Utilisateurs			Air Test	Déconnexion
Liste c	les dossiei	rs					
numé	Dossier ↑↓ ro de dossier		Date du dossier +↓ ▼ jj/mm/aaaa 🗖	Date du PV ↔ ▼ jj/mm/aaaa	Type de restriction ↔ Sélectionnez un type▼	État ∻↓ Sélectionnez un état▼	
1904CD	G2021		13/04/2021 à 12h00	19/04/2021	VPE-A	En cours	
1804CD	G2021		02/04/2021 à 10h00	18/04/2021	VPE-D	En cours	
2004CD	G2021		15/03/2021 à 10h52	16/03/2021	Arrivée Ch3 -5 EPNdB	En cours	

Conseil : consultez régulièrement votre compte **TÉLÉPROCÉDURE** pour être informé en temps quasi-réel des poursuites.



5. LES OBSERVATIONS DE LA PERSONNE POURSUIVIE

La personne poursuivie peut émettre des observations tout au long de la procédure jusqu'à la date de clôture d'instruction.

Si les observations contiennent plusieurs pièces, une page de garde doit les lister.

Un utilisateur habilité clique sur le dossier puis clique sur « sélectionner un PDF » pour déposer les observations de la personne morale poursuivie.



Tout utilisateur qui dépose une observation entraîne la génération d'un avis de dépôt.

Tous les utilisateurs ayant des droits **TÉLÉPROCÉDURE** sur le dossier reçoivent le mail d'avis de dépôt.





5. LES OBSERVATIONS DE LA PERSONNE POURSUIVIE

L'**ACNUSA** constate la recevabilité de l'observation (qu'elle a bien trait au manquement visé, est rédigée en français, transmise avant la clôture d'instruction et qu'elle est lisible) dans un bref délai.

Lorsque les observations sont recevables, les utilisateurs habilités reçoivent un courriel de notification d'avis d'enregistrement.



Si jamais les observations ne sont pas recevables, les utilisateurs habilités reçoivent le courriel de notification de refus de document, accompagné de la motivation de la non recevabilité et l'invitation à y remédier.

←	TELEPROCEDURE ACNUSA : Notification de refus de document					
ТА	Téléprocédure ACNUSA Dim 18/04/2021 20:50 À : Vous	Nous vous informons du refus de validation des documents ci-après au motif :				
		Déposé le : 18/04/2021 à 08:45 Déposé par : L Numéro dossier : [/dossiers/1904CDG2021]1904CDG2021 Type : Observation				



5. LES OBSERVATIONS DE LA PERSONNE POURSUIVIE

L'avis de refus figure sur l'outil TÉLÉPROCÉDURE.

Dossier 1904CDG2021		
Document	Date de mise en ligne	Date de lecture
Procès-Verbal (PV) S Télécharger le document Télécharger l'avis de lecture	19/04/2021 à 00:45	18/04/2021 à 22:45
Observation - Refusée le 18/04/2021 Déposée par Se Télécharger le document Télécharger l'avis de dépot Se Télécharger l'avis de refus	18/04/2021 è 22:45	



6. LE RAPPORT ÉTABLI PAR L'AGENT ASSERMENTÉ DE L'ÉTAT (DIM)

L'**ACNUSA** met à disposition le rapport de l'instructeur (DIM) et sa lettre de notification sur l'outil **TÉLÉPROCÉDURE**. Le DIM publié apparaît sur la page d'accueil du compte **TÉLÉPROCÉDURE**.



L'ensemble des utilisateurs habilités reçoit un avis de notification (courriel les informant qu'un nouveau document est consultable sur l'outil **TÉLÉPROCÉDURE**).

6. LE RAPPORT ÉTABLI PAR L'AGENT ASSERMENTÉ DE L'ÉTAT (DIM)

La consultation du document par un utilisateur entraîne l'envoi automatique d'un accusé de lecture consultable par tous les autres utilisateurs habilités.





7. LA CLÔTURE D'INSTRUCTION

En principe, aucun élément nouveau ne peut être versé à partir de la date de clôture de l'instruction.

L'ensemble des utilisateurs habilités reçoit un avis de notification de la clôture d'instruction par le rapporteur permanent.

15

7. LA CLÔTURE D'INSTRUCTION

La page d'accueil du **TÉLÉPROCÉDURE** de l'utilisateur habilité mentionne la clôture d'instruction à consulter.

Bienvenue sur votre es Les notifications à consulter	pace Téléprocédure	
Dossier	Document	Date de dépot ++
2004CD62021	Göture d'instruction	19/04/2021 à 01:13
2004CDG2021	DIM	19/04/2021 à 01:08
2004C0G2021	Proces-Verbal (PV)	19/04/2021 à 01:03

Tout utilisateur qui clique sur le lien « clôture d'instruction » engendre un AR et un e-mail d'AR que reçoivent tous les utilisateurs habilités sur le dossier.

 Téléprocédure ACNUSA

 Dim 18/04/2021 21:26

 À : Vous

 Accusé de lecture d'un document :

 L'élément suivant à été consulté :

 Dossier n° : 2004CDG2021

 Document lu : Clôture d'instruction

 Ce document a été envoyé aux adresses suivantes :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ACNUSA

8. LA DÉCISION DE CLASSEMENT SANS SUITE

A l'issue de l'instruction (analyse conduite par le rapporteur permanent, à charge et à décharge, sur la base du PV, des observations, du rapport de l'agent de l'Etat assermenté), si le dossier relève de l'un des trois cas de classement sans suite prévus par décret en Conseil d'État, le rapporteur permanent prend une décision de classement sans suite.

8. LA DÉCISION DE CLASSEMENT SANS SUITE

La page d'accueil du **TÉLÉPROCÉDURE** de l'utilisateur habilité fait apparaître la notification de la décision de classement sans suite.

ACNUSA Accueil Dossiers	Utilisateurs	Air Test Déconnexio
Bienvenue sur votre esp Les notifications à consulter	ace Téléprocédure	
Dossier	Document	Date de dépot ++
1004CDG2021	Décision	19/14/2021 à 16:36
1004 CDG 2021	Procès-Verbal (PV)	19/04/2021 à 16:36
2004 CDG 2021	Procès-Verbal (PV)	19/04/2021 à 01/03

L'ensemble des utilisateurs habilités reçoit un avis de notification de la décision de classement sans suite.

8. LA DÉCISION DE CLASSEMENT SANS SUITE

Tout utilisateur qui clique sur le lien « classement sans suite » engendre un AR et un mail d'AR que reçoit l'ensemble des utilisateurs habilités sur le dossier.

9. LA DÉCISION DE TRI

A l'issue de l'instruction (analyse conduite par le Rapporteur permanent, à charge et à décharge, sur la base du procès verbal, des observations, du rapport de l'agent de l'État assermenté), si le dossier ne relève pas d'un des cas de classement sans suite prévus par le décret en Conseil d'État, le rapporteur permanent prend une décision de tri : il transmet le dossier au secrétaire du collège pour inscription à l'ordre du jour d'une séance en mode juridiction.

9. LA DÉCISION DE TRI

• L'ensemble des utilisateurs habilités reçoit un avis de notification de la décision de tri.

• La page d'accueil du **TÉLÉPROCÉDURE** de l'utilisateur fait apparaître la notification de la décision de tri.

3 ienvenue sur votre espace es notifications à consulter	Téléprocédure	
Dossier	Document	Date de dépot ++
2004CDG2021	Décision de tri	19/04/2021 à 01:18
2004CDG2021	Clôture d'instruction	19/04/2021 è 01:13
2004CDG2021	DIM	19/04/2021 à 01:06
2004CDG2021	Procès-Verbal (PV)	19/04/2021 à 01:03

• Tout utilisateur qui clique sur le lien « décision de tri » engendre un **AR** et un **mail d'AR** que reçoit l'ensemble des utilisateurs habilités sur le dossier.

10. LA CONVOCATION PAR LE SECRÉTAIRE DU COLLÈGE EN SÉANCE PLÉNIÈRE

 Le secrétaire du collège a inscrit le dossier à l'ordre du jour d'une séance plénière en mode juridiction. Il convoque la personne poursuivie.

• L'ensemble des utilisateurs habilités reçoit un avis de notification de la convocation.

10. LA CONVOCATION PAR LE SECRÉTAIRE DU COLLÈGE EN SÉANCE PLÉNIÈRE

• La page d'accueil du **TÉLÉPROCÉDURE** de l'utilisateur habilité fait apparaître la notification de la convocation.

ACNUSA Accuel D	ossiers Utilisateurs			<i>kir</i> Test	Déconacio
Bienvenue sur vo	otre espace Téléprocéd	ure			
	losier	Bocument	Date o	le dépot 14	
0331CDG2021	Corr	vecation	33(04)	2021 à 17:23	

 La consultation du document par un utilisateur entraîne l'envoi automatique d'un accusé de lecture consultable par tous les autres utilisateurs habilités.

11. DÉCISION DU COLLÈGE DE L'AUTORITÉ

Après délibération collégiale, la décision est signée par le président.

• L'ensemble des utilisateurs habilités reçoit un avis de notification de la décision du collège.

• La page d'accueil du **TÉLÉPROCÉDURE** de l'utilisateur habilité fait apparaître la décision.

11. DÉCISION DU COLLÈGE DE L'AUTORITÉ

 La consultation du document par un utilisateur entraîne l'envoi automatique d'un accusé de lecture consultable par tous les autres utilisateurs habilités.

12. CONSULTER LES PIECES D'UN DOSSIER

 Consultez l'ensemble des pièces d'un dossier publiées sur TÉLÉPROCÉDURE.

	Dossier 2105CDG0052		
Déposer une observation	Document	Date de mise en ligne	Date de lecture
Seuls les documents au format PDF sont acceptés par Téléprocédure Sélectionner un PDF	Observation - Acceptée le 05/08/2021 → Télécharger le document → Télécharger l'avis de dépot → Télécharger l'avis de validation	04/08/2021 à 09:48	
Personnes accédant au dossier	Procès-Verbal (PV) → Télécharger le document → Télécharger la preuve de réception de la DGAC (30/06/2021) → Télécharger l'avis de lecture	15/09/2021 à 18:15	16/09/2021 à 09:53
	DIM	15/09/2021 à 18:16	16/09/2021 à 09:54
Attribuer à un utilisateur	La notification des poursuites est opérée par les agents assermentés pour que vous puissiez déposer vos observations dans un délai d'un n	de l'Etat, l'Acnusa en a reçue copie nois	et vous les met à disposition
Sélectionner un compte V Ok			

Déposer une observation Seuls les documents au format PDF sont acceptés par Téléprocédure Sélectionner un PDF Personnes accédant au dossier Attribuer à un utilisateur	Document Procés-Verbal (PV) Télécharger le document Clôture d'instruction Télécharger le document Décision de ti Télécharger le document	Date de mise en ligne 19/04/2021 à 17:01 19/04/2021 à 17:02 19/04/2021 à 17:02 19/04/2021 à 17:02	Date de lecture 19/04/2021 à 15:01 19/04/2021 à 15:06
Seu's les documents au format PDF sont acceptés par Téléprocédure Sélectionner un PDF Personnes accédant au dossier Attribuer à un utilisateur	Prode-Verbal (PV) Prode-Verbal (PV) Prode-Verbal Prode-Verbal DIM Prode-Verbal Télécharger I e document Prode-Verbal Télécharger I e document Clôture d'instruction Télécharger I e document Décision de tri Télécharger I e document	19(04/2021 è 17:01 19(04/2021 è 17:02 19(04/2021 è 17:02 19(04/2021 è 17:02	19/04/2021 à 15:01 19/04/2021 à 15:06
Stiectionner un PDF Personnes accédant au dossier Attribuer à un utilisateur	DIM S Télécharger la document Télécharger la lettre d'anvoi du DIM S Télécharger l'avis de lecture Clâture d'Instruction S Télécharger le document Décision de tri Télécharger le document	19/04/2021 à 17:02 19/04/2021 à 17:02 19/04/2021 à 17:02	19/04/2021 à 15:06
Personnes accédant au dossier	Clâture d'instruction Se Télécharger le document Décision de tri Se Télécharger le document	19/04/2021 à 17:02 19/04/2021 à 17:08	
Attribuer à un utilisateur	Décision de tri 🌭 Télécharger le document	19/04/2021 à 17:08	10/01/0001 \ 15.40
Attribuer à un utilisateur	 Télécharger l'avis de dépot Télécharger l'avis de lecture 		19/04/2021 8 15:10
Sélectionner un compt 🗸 Ok	Convocation Stélécharger le document	19/04/2021 è 17:48	
	Décision J Télécharger le document Télécharger l'avis de dépot J Télécharger l'avis de lecture	19/04/2021 à 17:55	19/04/2021 è 16:00
Eléments clés	La notification des poursuites est opérée par les agents assermer que vous puissiez déposer vos observations dans un délai d'un m	ntés de l'Etat, l'Acnusa en a reçue copie Iois	et vous les met à disposition pou
Dossier 0101CDG2021			

13. DERNIÈRES MENTIONS

En cas de difficulté :

Nous vous invitons à envoyer un courriel à :

instruction@acnusa.fr

Mentions légales :

Ce guide, à vocation pédagogique, est dépourvu de toute portée juridique. Aucune de ses mentions ne pourra utilement être invoquée à l'appui d'un contentieux opposant un utilisateur de Téléprocédure à l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires.